RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 9CE18D52-823E-88BA-828A-3E4388D8EFA4

2C2L HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 1 Lieu-dit Les Ganches,
72320 ST MAIXENT
999 489 214 RCS LE MANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 28 octobre,
A 12 heures,

Les associés de la Société 2C2L HOLDING se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au 1 Lieu-dit Les Ganches 72320 ST MAIXENT, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présents :

Madame Cécile VAUDECRANNE,
Titulaire de 49 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Monsieur Christophe VAUDECRANNE,
Titulaire de 49 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Madame Lola VAUDECRANNE,
Titulaire de 1 action nominative ordinaire en pleine propriété,

Madame Luce VAUDECRANNE,
Titulaire de 1 action nominative ordinaire en pleine propriété,

Total des actions des associés présents :100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Christophe VAUDECRANNE**, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Cécile VAUDECRANNE est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Docusign Envelope ID: 9CE18D52-823E-88BA-828A-3E4388D8EFA4

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des modalités de convocation,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

La collectivité des associés, constatant la présence effective de l'intégralité des associés :

Déclare renoncer au délai de convocation requis pour la tenue de la présente assemblée générale et ratifie expressément le mode de convocation utilisé par le Président, et en conséquence renonce à se prévaloir des nullités prévues par la loi ;

Déclare et reconnait qu'elle a pu librement exercer ou a eu la possibilité d'exercer le droit à l'information qui lui est reconnu, en ayant eu connaissance des documents qui lui ont été soumis dans un délai suffisant pour se faire un avis éclairé sur le sens à donner à sa décision sur les résolutions proposées conformément à l'ordre du jour.

* *
*

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier, à compter de ce jour l'objet social qui devient :

Conseils en investissements financiers (CIF),

Mandataire dans le conseil de solutions patrimoniales de produits spécifiques en France à savoir :

Intermédiation en opérations de banque et services de paiement en qualité de mandataire d'intermédiaire (MIOBSP) ;
Distribution d'assurances en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA).

L'Assemblée Générale décide également de conserver dans l'objet social d'origine les activités suivantes :

La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, constituées ou à constituer ;
La détention, la gestion, l'administration, l'arbitrage et la cession de toutes participations, valeurs mobilières, titres de placement, instruments financiers et droits sociaux ;
La gestion de son propre patrimoine mobilier, notamment par l'acquisition, la souscription, l'échange, la vente et l'administration de tous titres et placements financiers ;
L'acquisition, la détention et le placement de tous capitaux disponibles sous toute forme autorisée ;
La gestion de la trésorerie du groupe et de ses disponibilités financières ;
L'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet social et l'octroi de toutes garanties, sûretés ou cautions dans l'intérêt de la Société ou des sociétés dans lesquelles elle détient une participation ;

Docusign Envelope ID: 9CE18D52-823E-88BA-828A-3E4388D8EFA4

L'acquisition, la détention, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers, directement ou indirectement, ainsi que la mise à disposition ou la location de ces biens.
Et, plus généralement, toutes opérations financières, mobilières, commerciales ou civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition qu'elles n'en modifient pas le caractère.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

Conseils en investissements financiers (CIF),

Mandataire dans le conseil de solutions patrimoniales de produits spécifiques en France à savoir :

Intermédiation en opérations de banque et services de paiement en qualité de mandataire d'intermédiaire (MIOBSP) ;
Distribution d'assurances en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA).

La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, constituées ou à constituer ;
La détention, la gestion, l'administration, l'arbitrage et la cession de toutes participations, valeurs mobilières, titres de placement, instruments financiers et droits sociaux ;
La gestion de son propre patrimoine mobilier, notamment par l'acquisition, la souscription, l'échange, la vente et l'administration de tous titres et placements financiers ;
L'acquisition, la détention et le placement de tous capitaux disponibles sous toute forme autorisée ;
La gestion de la trésorerie du groupe et de ses disponibilités financières ;
L'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet social et l'octroi de toutes garanties, sûretés ou cautions dans l'intérêt de la Société ou des sociétés dans lesquelles elle détient une participation ;

L'acquisition, la détention, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers, directement ou indirectement, ainsi que la mise à disposition ou la location de ces biens.
Et, plus généralement, toutes opérations financières, mobilières, commerciales ou civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition qu'elles n'en modifient pas le caractère.

* *
*

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* *
*

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents

Docusign Envelope ID: 9CE18D52-823E-88BA-828A-3E4388D8EFA4

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été signé ultérieurement au moyen de DocuSign Signature, plateforme de signature électronique.

Conformément aux dispositions combinées des articles 1366 et 1367 du Code civil, les signataires s'accordent pour reconnaître à la signature électronique générée par DocuSign Signature la même valeur probante que la signature manuscrite sur support papier et reconnaître que le présent procès-verbal signé de manière dématérialisée vaut preuve de son contenu, de l'identité des signataires et de leur consentement aux obligations et conséquences de fait et de droit qui en découlent. En conséquence, ils renoncent à toute réclamation qu'ils pourraient avoir l'un contre l'autre du fait de l'utilisation de DocuSign Signature.

Madame Cécile VAUDECRANNE

[redacted]

Monsieur Christophe VAUDECRANNE

Signé par :
[redacted]
9F92DFF4B42443B...

Madame Lola VAUDECRANNE

DocuSigned by:
[redacted]
C013D2031733408...

Madame Luce VAUDECRANNE

[redacted]
49518D086C64460...